



01208

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الفلاحي  
تونس

F

1

CNDA 01208

CONFERENCE DES NATIONS-UNIES

SUR L'EAU

--15:--

Mer del Plata (Argentine)

14 - 25 Mars 1977

--15:--

Rapport de Mission

Avril 1977 Par : H. KERIDI

REPUBLIQUE TUNISIENNE

.....

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES RESSOURCES  
EN EAU ET EN SOL

DIVISION DES RESSOURCES EN EAU

CONFERENCE DES NATIONS-UNIES

SUR L'EAU

—:5:—

BUENOS AIRES (ARGENTINE)

14 - 25 Mars 1977

—:5:—

RAPPORT DE MISSION

Par M. ERIDI

Ingenieur en Chef,  
Chef de la Division  
des Ressources en Eau

# SOMMAIRE

## 1 - OBJECTIFS ET PREPARATION DE LA CONFERENCE -

- 1.1 - Objectifs de la Conférence
- 1.2 - Préparation de la Conférence
- 1.3 - Contribution tunisienne

## 2 - TRAVAUX DE LA CONFERENCE -

- 2.1 - Préliminaires
- 2.2 - Commission I
- 2.3 - Commission II
- 2.4 - Recommandations particulières

## 3 - CONCLUSION -

### ANNEXES

- Annexe 1 - Ordre du jour
- Annexe 2 - Bureau de la Conférence
- Annexe 3 - Liste des états participants

CONFERENCE DES NATIONS-UNIES

sur l'Eau

-:5:-

MAR DEL PLATA (ARGENTINE)

14 - 25 MARS 1977

-:5:-

1 - OBJECTIFS ET PREPARATION DE LA CONFERENCE -

1.1 - Objectifs de la Conférence -

L'objectif de la Conférence des Nations-Unies sur l'Eau est d'examiner, compte-tenu du développement de l'humanité et de ses besoins en eau les mesures les plus appropriées pour éviter une crise mondiale de l'eau vers l'an 2000.

## 2 - TRAVAUX DE LA CONFERENCE -

### 2.1 - Préliminaires -

- Ouverture effectuée au nom du Secrétaire Général des Nations-Unies par M.G Van Laethem, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Economiques et Sociales des Nations-Unies, qui a donné lecture d'un message adressé à la Conférence par le Secrétaire Général des Nations-Unies.
- Déclaration de son Excellence M. Jorge Rafael Videla, Président de la République Argentine.
- Election de M. L.V JAUREGUI comme Président de la Conférence.
- Adoption du règlement intérieur
- Constitution des Commissions

La Conférence a mis en place une Commission de Vérification des Pouvoirs (voir annexe 2) et a constitué deux grandes Commissions plénières chargées d'examiner les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Elle a également décidé la répartition suivante des travaux :

- Conférence plénière : Points 1 à 9 et 12 de l'ordre du jour
- Commission I : Points 10 et 11
- Commission II : Points 10 et 11 suivant une répartition différente.

La Conférence a enregistré la participation de 118 pays, 10 organes des Nations-Unies (Commission Economique etc...), 7 institutions spécialisées des Nations-Unies, 16 organisations inter-gouvernementales, et 58 organisations non gouvernementales ; soit plus de 2000 participants.

Nous présentons ci-après les recommandations de la Conférence telles qu'elles figurent sur les documents approuvés par les participants des Commissions I et II et faisant un bref commentaire sur des points ayant retenu plus particulièrement notre attention.

### 2.2 - Commission I -

#### 2.2.1 - Evaluation des ressources en eau -

Les problèmes essentiels concernant l'insuffisance de données de base et le rassemblement et le traitement de ces données.

La Conférence a en conséquence recommandé que si l'on veut améliorer la gestion des ressources en eau, il faut obtenir davantage de données sur leur quantité et sur leur qualité. La collecte régulière et systématique des données hydro-météorologiques, hydrologiques et hydrogéologiques doit être

.../...

encouragée et aller de pair avec un système de traitement de l'information quantitative et qualitative concernant des sources d'eau de divers types. Ces données devraient servir à évaluer les ressources en eau des précipitations, en eaux de surface et en eaux souterraines existantes et la possibilité de les accroître. Les pays devraient revoir, renforcer et coordonner les dispositions prises pour rassembler des données de base. La densité des réseaux devrait être améliorée. Les mécanismes permettant de rassembler les données, de les traiter et de les publier et les dispositifs de contrôle de la qualité de l'eau devraient être renforcés.

2.2.2 - Utilisation de l'eau et efficacité -

2.2.2.1 - Evaluation et projection de la demande d'eau -

Afin de prévoir les besoins futurs en eau, il est souhaitable de disposer de données sur l'utilisation la consommation et la qualité par type d'usage ainsi que des renseignements nécessaires pour évaluer l'influence de l'application de différents moyens d'action (tarifs, impôts, etc...) sur les divers secteurs de la demande. La demande d'eau aux fins des différentes utilisations devrait être évaluée à différents moments, conformément aux objectifs de développement nationaux, en vue de fournir une base pour la mise en valeur planifiée des ressources en eau disponibles et de la placer dans une perspective d'ensemble.

2.2.2.2 - Efficacité et rendement de la régulation et de la distribution des ressources -

Les mécanismes nationaux de gestion des ressources en eau devraient appliquer, de la manière la plus efficace possible, les mesures permettant le mieux d'améliorer le système existant et les meilleures techniques disponibles pour la planification et l'étude des moyens de stockage et des réseaux de distribution, et apporter autant de soin tant à l'échelon national et régional qu'au niveau des exploitations agricoles, à l'entretien au contrôle et à l'exploitation des réseaux de distribution en vue d'en accroître l'efficacité.

2.2.2.3 - Utilisation de l'eau à des fins agricoles -

L'augmentation de la production et de la productivité agricoles devrait avoir pour but de parvenir au rendement optimal en matière de production alimentaire à une date déterminée et d'améliorer notablement la production

.../...

agricole totale dans les meilleurs délais. Il faudrait accorder le haut rang de priorité aux mesures devant permettre d'atteindre ces objectifs. Un intérêt particulier devrait être accordé à la gestion des terres et de l'eau, dans le cas des cultures irriguées comme dans celui des cultures non irriguées, compte-dument tenu des exigences de la productivité à long terme et à court terme. La Législation et les politiques nationales devraient prévoir la bonne intégration de la gestion des sols et de la législation des ressources en eau.

Les pays devraient, en réexaminant leurs politiques, Institutions et Législation nationales, assurer la coordination des activités et des services liés au développement et à la gestion de l'irrigation et du drainage.

Il importe de développer l'utilisation de l'eau pour l'agriculture ainsi que d'améliorer l'efficacité de ses usages. On devrait y parvenir en fournissant les fonds voulus, en mettant en place l'infrastructure nécessaire, en réduisant les pertes qui ont lieu pendant le transport, la distribution et sur les lieux d'exploitation, enfin en évitant, autant que possible, d'utiliser des pratiques d'irrigation dans lesquelles l'eau est gaspillée.

Tous les pays devraient appliquer des techniques éprouvées pour prévenir la dégradation des terres et des eaux résultant d'une mauvaise gestion et lutter contre ses effets.

Les pays devraient s'attacher sans délai à améliorer les systèmes d'irrigation et de drainage existants.

#### 2.2.2.4 - Utilisation de l'eau à des fins industrielles -

Dans nombre de pays, les problèmes liés à l'utilisation de l'eau à des fins industrielles doivent être étudiés de façon plus approfondie, plus systématique et plus complète que jusqu'à présent, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, y compris les problèmes relatifs à la qualité de l'eau utilisée et rejetée, au traitement nécessaire, le cas échéant, et au recyclage de l'eau. Ces questions pourraient être cruciales pour la réalisation des objectifs d'industrialisation des pays en voie de développement.

#### 2.2.2.5 - Distribution d'eau aux collectivités et rejets des eaux usées

La Décennie 1980-1990 devrait recevoir le nom de "Décennie Internationale de l'eau potable et de l'assainissement" et être consacrée à la mise en œuvre des plans nationaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

.../...

Les pays devraient se fixer des objectifs et des normes de qualité et de quantité de distribution d'eau et de rejet des déchets et coordonner la planification de ces systèmes avec la planification d'ensemble et les mesures générales relatives à l'eau, ainsi qu'avec le développement général.

Il faudrait pour cela établir des plans à long terme et des projets précis, accompagnés d'états détaillés des incidences financières.

Il faudrait donner la priorité aux zones où l'approvisionnement ne donne pas satisfaction du point de vue qualité et quantité, par exemple dans les zones rurales et les zones urbaines périphériques où résident les groupes de population à faible revenu.

Les pays devraient adopter des politiques de tarification et d'autres stimulants pour encourager l'utilisation rationnelle de l'eau et la diminution des rejets, tout en tenant compte des objectifs sociaux.

#### 2.2.2.6 - Hydro-électricité -

En formulant des plans de développement, pour le secteur de l'électricité, il importe de prêter attention, dans tous les cas, aux avantages offerts par les aménagements hydro-électriques à usages multiples, y compris ceux à accumulation par pompage, qui permettent de bénéficier constamment de cette ressource renouvelable sans porter gravement atteinte à la santé et à l'environnement.

#### 2.2.2.7 - Pêcheries -

Les plans d'utilisation des ressources en eau et d'aménagement du territoire devraient tenir compte de l'utilisation de l'eau pour les pêcheries, de façon à accroître l'approvisionnement en protéines dans le monde entier.

#### 2.2.3 - Environnement, santé et lutte contre la pollution -

Il est nécessaire d'évaluer les conséquences qui ont sur l'environnement des diverses utilisations de l'eau, d'appuyer les mesures visant à lutter contre les maladies d'origine hydrique et de protéger les écosystèmes.

Des mesures concertées et planifiées sont nécessaires pour éviter et combattre les effets de la pollution afin de protéger et d'améliorer s'il le faut, la qualité des ressources en eau.

## 2.3 - Commission II

### 2.3.1 - Planification, gestion et questions industrielles -

#### 2.3.1.1 - Politique nationale de l'eau -

Tous les pays devraient définir et passer régulièrement en revue une politique générale concernant la gestion de l'eau, qui servirait de cadre pour l'établissement et l'exécution de programmes particuliers et de mesures précises. Les politiques et les plans nationaux de mise en valeur devraient indiquer les principaux objectifs de la politique d'utilisation de l'eau, qui seraient traduits à leur tour en directives et stratégies, subdiviser si possible en programme d'aménagement intégré des ressources en eau.

#### 2.3.1.2 - Arrangements institutionnels -

Les arrangements institutionnels adoptés par les différents pays devraient permettre la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans le contexte de la planification nationale et une véritable coordination entre toutes les organisations responsables de l'étude, de la mise en valeur et de la gestion de ces ressources.

Le problème de la création d'une infrastructure institutionnelle appropriée devrait être examiné de façon continue et il faudrait envisager la création d'autorités centrales chargées des problèmes de l'eau afin d'assurer cette coordination.

#### 2.3.1.3 - Législation -

Tous les pays devraient examiner et passer régulièrement en revue, les structures législatives et administratives existantes concernant les ressources en eau et, en s'inspirant de leur expérience mutuelle, promulguer, si besoin est, une Législation très complète. Il est souhaitable que toutes les dispositions relatives à la gestion des ressources en eau soient contenues dans un instrument Juridique unique fondé sur la notion de contrôle public de ces ressources. Cet instrument devrait être assez souple pour permettre de tenir compte à l'avenir des modifications de priorité ou de l'évolution des idées.

#### 2.3.1.4 - Participation du Public -

Les pays devraient, lorsque cela est possible, adopter des modalités qui permettent d'obtenir la participation du public au processus de planification, en temps voulu, pour que cette participation puisse influencer de manière constructive sur le choix entre diverses possibilités.

Au besoin, la Législation devrait prévoir ce type de consultation et en faire un élément intégrant du processus de planification.

2.3.1.5 - Mise au point de techniques appropriées -

Les techniques appropriées de mise en valeur et de gestion des ressources en eau devraient être adoptées à chaque environnement socio-économique, et être conçues en fonction des ressources disponibles. Les pays en développement doivent créer un potentiel technique sur le plan national et régional. La priorité peut être donnée aux techniques nécessitant peu de capitaux et utilisant des matières premières et des ressources locales.

Les pays développés devraient encourager le transfert de données d'expérience vers les pays en développement et leur fournir une assistance technique et une assistance en matière de formation.

2.3.1.6 - Mesures à prendre en vue de limiter les dégâts provoqués par les inondations -

Dans de nombreux pays, il faut renforcer les programmes visant à réduire les pertes provoquées par les inondations, dans le cadre des programmes concernant la gestion des terres et des eaux ainsi que la prévention des catastrophes et la préparation des collectivités d'une manière générale.

2.3.1.7 - Mesures à prendre en vue de limiter les dégâts provoqués par la sécheresse -

Il est nécessaire d'améliorer les bases de la planification de la gestion des terres et des eaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources en terre et en eau dans les régions sujettes à de graves sécheresses. Des programmes d'ensemble devraient être établis en vue d'assurer la mise en valeur progressive des ressources en eau dans les régions touchées par la sécheresse. Des objectifs précis, à court et à long terme devraient être définis.

Il serait également nécessaire d'étudier les données météorologiques de base existantes afin de formuler des prévisions à long terme sur le temps dans telle ou telle région.

2.3.2 - Enseignement, formation, recherches -

Les pays devraient accorder la priorité à la réalisation d'études, en vue de déterminer les besoins nationaux en personnel scientifique et technique dans le domaine des ressources en eau. La Législation et le public en général devraient être informés de ce problème et sensibilisés à ses divers aspects.

On devrait appliquer des programmes de formation destinés à familiariser les planificateurs des ressources en eau avec les différentes disciplines, qu'impliquent la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources ; à fournir des cadres des techniciens et du personnel qualifié en Hydrologie, en Hydrogéologie et en Hydraulique en Sciences Sociales et Biologiques, en Assainissement et en Dessalement de l'eau ; et à fournir des administrateurs de systèmes de ressources en eau, des opérateurs de station d'épuration et des surveillants d'installations de contrôle de la qualité de l'eau, des services de vulgarisation devraient également être organisés au niveau de l'exploitation.

- Besoins en matière de recherche -

Il est recommandé aux pays de mettre au point dans le cadre des politiques scientifiques nationales, une politique de recherche sur la mise en valeur, la gestion et la conservation des ressources en eau.

Une priorité élevée devrait être accordée aux programmes de recherche qui fournissent les connaissances nécessaires à une bonne gestion de ces ressources. Il convient de créer des mécanismes institutionnels adéquats pour promouvoir la coopération entre chercheurs et administrateurs et pour assurer que les résultats de la recherche répondent en premier lieu aux problèmes prioritaires définis dans les plans nationaux de mise en valeur des ressources en eau.

En coopération avec les organismes internationaux les pays devraient faire en sorte que l'effort de recherche réponde en premier lieu aux problèmes importants, que les double emplois et les chevauchements soient réduits au minimum, et que les résultats soient diffusés sous une forme qui permette à d'autres pays de les interpréter et de les appliquer aisément.

Il faut également encourager la coopération régionale en matière de recherche et de surveillance hydrométéorologique et la recherche visant à promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier dans l'agriculture.

### 2.3.3 - Coopération Régionale -

#### 2.3.3.1 - Mise en valeur des ressources en eau s'étendant par delà les frontières -

Les pays ayant des ressources en eau communes devraient, avec le concours d'organismes internationaux et autres organes compétents, et à la demande des pays intéressés, examiner les méthodes éprouvées dont on dispose pour l'exploitation des bassins fluviaux qui s'étendent par delà les frontières et la conclusion d'accords, et coopérer pour élaborer des programmes et mettre en place des institutions nécessaires à l'aménagement coordonné des ressources en question. Parmi les domaines de coopération, pourraient figurer moyennant l'accord des parties intéressées, la planification, l'exploitation, la régulation, la gestion, la protection de l'environnement, l'utilisation et la conservation des ressources etc... Cette coopération devrait être à la base de l'effort visant à surmonter les obstacles les plus graves tels que le manque de capitaux et de personnel qualifié et les exigences de la mise en valeur des ressources naturelles.

#### 2.3.3.2 - Recommandations particulières s'adressant à certaines régions.

Il s'agit de recommandations approuvées lors des réunions intergouvernementales qui ont eu lieu dans les diverses régions.

La commission en a pris note tout simplement c'est au niveau de ces recommandations qui se manifeste la divergence de points de vue sur les mesures à prendre pour assurer la meilleure gestion possible des ressources en eau.

En effet, si on exclut les recommandations propres à l'Europe, ensemble de pays développés, où le souci majeur réside dans la recherche, la pollution et la gestion commune des bassins fluviaux transfrontaliers, on retrouve pour les autres groupements géographiques les mêmes problèmes :

- formation de techniciens et de cadres
- création de réseaux de collecte des données de base
- élaboration d'études hydrologiques et de planification
- réalisation des programmes d'aménagement hydraulique
- Problème de recherche appliquée
- gestion des bassins communs
- besoins de fonds.

Alors que les pays d'Amérique Latine demandent aux Organisations des Nations-Unies essentiellement de les aider à résoudre ces problèmes, les pays du Moyen Orient prennent eux mêmes en main leur affaire et recommandent la création d'un Conseil composé de membre des pays intéressés, pour prendre en charge la mise en valeur de leurs ressources en eau.

Quant à l'Afrique, son problème majeur semble être le manque d'Institutions Nationales<sup>es</sup> compétentes pour la mise en valeur des ressources en eau, ce qui la situe, dans la hiérarchie du développement, à un stade encore moins avancé que l'Amérique Latine et le Moyen Orient.

Bien entendu, il y a une nette démarcation de la Tunisie par rapport aux problèmes de l'Afrique en général ; en effet, nous disposons d'Institutions appropriées pour la gestion des ressources en eau, nous avons pu former nos cadres techniques et l'inventaire de nos ressources est arrivé à un stade avancé.

Nous nous sommes en conséquence beaucoup plus rapprochés des objectifs des pays développés.

Ceci constitue un avantage dans la mesure où nous n'avons pas encore les préoccupations majeures de <sup>ces</sup> pays, à savoir les problèmes de la pollution et de protection de l'environnement.

En conséquence, nos objectifs devraient être à l'avenir outre la consolidation des services et des acquis existants :

- le développement de la recherche appliquée pour le développement des ressources en eau et de leur gestion.
- Lutte contre la pollution.
- Recherche en vue de porter au maximum l'efficacité économique et sociale de tous les apports d'eau.
- Le développement de la coopération régionale et <sup>une</sup> participation aussi ~~active~~ que possible à la Coopération Internationale.

#### 2.3.4 - Coopération Internationale -

La Conférence a formulé, à l'intention des Organisations Internationales et autres organes d'appui un certain nombre de recommandations en vue d'aider les pays à développer la gestion de leurs ressources en eau.

.../...

Ces recommandations portent sur les différents thèmes développés précédemment pour lesquels il est demandé aux organisations internationales: soit de réaliser des études, soit de promouvoir des techniques nouvelles par l'organisation des séminaires etc..., soit assurer l'échange d'information et la diffusion des résultats obtenus à travers le monde, soit d'assurer et de développer la recherche et la formation du personnel technique, soit enfin de <sup>fournir</sup> une assistance technique pour la réalisation d'ouvrages divers notamment dans le cas de lutte contre les inondations.

Arrangements financiers pour la mise en valeur des ressources en eau.

Ce point a retenu particulièrement l'attention au cours de la Conférence. La recommandation proposée était rédigée comme suit :

"Il est jugé nécessaire d'améliorer et d'augmenter les apports de capitaux pour atteindre les objectifs liés à la planification, à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau. Il faudrait prévoir des arrangements en vue de fournir au moment opportun les fonds nécessaires pour la planification, la formulation et l'application des projets d'une manière soutenue et à long terme et sous la forme de prêts faciles à obtenir à des conditions avantageuses.

Pour faciliter la réalisation des objectifs de la Conférence sur les Etablissements Humains, on pourrait envisager la possibilité de mettre sur pied un Fond International pour l'accélération de l'approvisionnement en eau des zones rurales dans les pays en développement.

Les pays disposant de ressources financières abondantes pourraient s'associer à des pays moins riches en vue de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau. Ces associations pourraient être envisagées sur une base bilatérale mais il serait préférable de former des Associations Régionales.

Coordination des programmes des Nations-Unies en vue de l'application des propositions d'actions -

Des propositions ont été formulées pour la mise sur pied d'une organisation ou d'un secrétariat permanent des Nations-Unies pour contrôler les progrès réalisés dans l'application des recommandations.

Il s'agit d'un sentiment assez général chez les pays en développement en vue d'une plus grande efficacité de l'aide fournie par les Nations-Unies.

2.4 - Recommandations particulières -

Certains sujets abordés par la Conférence ou en marge des travaux de la Conférence, ont fait l'objet de recommandations particulières.

2.4.1 - Arrangements institutionnels aux fins de la coopération internationale dans le secteur de l'eau -

Cette recommandation traite particulièrement de la coordination à assurer entre les divers organismes des Nations-Unies, coordination qui n'est pas toujours parfaite.

Elle s'adresse particulièrement au Conseil Economique et Social et au Comité des Ressources Naturelles des Nations-Unies ainsi qu'aux Commissions Economiques Régionales en leur demandant d'intensifier leur action pour promouvoir la coopération inter-gouvernementale et examiner les propositions soumisees en vue d'assurer une meilleure coordination entre les Institutions des Nations-Unies.

2.4.2 - Coopération technique entre pays en développement -

Proposé la Jamaïque et le Pakistan, cette recommandation a trait à la Conférence des Nations-Unies sur la Coopération Technique entre pays en développement qui aura lieu en Argentine en 1978.

Elle propose d'accorder une priorité élevée aux projets pilotes de mise en valeur des ressources en eau et demande aux différents pays intéressés d'apporter une contribution à cette Conférence.

2.4.3 - Commissions Fluviales -

Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Soudan et Thaïlande.

Il est recommandé au Secrétaire Général de l'ONU d'organiser des réunions entre les représentants des Commissions Fluviales inter-états pour un échange de leur expérience.

2.4.4 - Rôle de l'eau dans la lutte contre la désertification -

Ethiopie, Kenya, Nigeria et Soudan

Cette recommandation invite, tous les gouvernements à appuyer sans réserve la Conférence des Nations-Unies sur la désertification et ses réunions préparatoires et leur demande de fournir des programmes d'action précis pour examen.

Cette recommandation s'adresse en outre de façon particulier aux pays où se posent ces problèmes pour leur demande de prendre des mesures en vue de lutter contre la désertification.

**2.4.5 - Politique de l'eau dans les territoires occupés -**

Cette recommandation "dénonce toute politique ou action de la puissance colonisatrice ou exerçant sa domination qui serait contraire aux dispositions du paragraphe 2 de la présente résolution (dans ce paragraphe 2, on reconnaît que la mise en valeur des ressources en eau dans les territoires soumis ou occupés par une puissance étrangère devrait viser à servir les intérêts des peuples autochtones) en particulier en Palestine, au Zimbabwe, en Namidie et en Azanie"

Il s'agit là du Projet présenté par les pays Arabes, Socialistes et quelques Africains qui a alimenté la polémique la plus vive entre Israël et les pays Arabes. La Commission II a été dans l'obligation de Voter ; la recommandation a été approuvée par 55 voix pour 7 contre et 27 abstentions

**2.4.6 - Création d'un fonds pour l'accélération de l'approvisionnement en eau des zones rurales dans les pays en développement.**

Présenté par les pays Africains, cette recommandation a rencontré l'indifférence des pays pétroliers en développement et l'opposition ferme des pays développés

Elle n'a pas été retenue.

La Conférence des Nations-Unies sur l'eau qui s'est tenue à Mar del Plata (Argentine) du 14 au 25 Mars 1977 a permis de passer en revue et d'examiner les problèmes qui se posent à la mise en valeur des ressources en eau dans le monde.

Si la crainte de manquer d'eau en l'an 2000 n'est pas entièrement fondée, il n'en demeure pas moins que de gros efforts devraient être consentis par tous les pays, développés ou en développement, et ceci dans les meilleurs délais, en vue d'assurer les besoins en eau pour les différents usages dans les meilleures conditions.

C'est au niveau de l'intervention de l'homme qui réside le problème essentiel ; même les préoccupations des pays en développement divergent sur la manière à suivre.

A ce niveau, on peut dire qu'il n'y a pas eu consensus à Mar del Plata et le rejet de la création d'un fonds pour les pays en voie de développement est spécifique.

La Conférence de Mar del Plata aura quand même permis une sensibilisation, à un haut niveau, des différents pays, aux problèmes de la Gestion des Ressources en Eau.

Il reste à espérer que chacun saura prendre à temps les mesures qui s'imposent.

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la Conférence
- 2 - Election du Président
- 3 - Adoption du règlement intérieur
- 4 - Adoption de l'ordre du jour
- 5 - Constitution des commissions et organisation des travaux
- 6 - Election des membres du Bureau autres que le Président
- 7 - Nomination de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- 8 - Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- 9 - Discussion générale
- 10 - La situation de l'eau dans le monde : perspectives, problèmes et options de politique générale.
- 11 - Mesures recommandées
- 12 - Adoption du rapport de la Conférence

**BUREAU DE LA CONFÉRENCE**

- Président de la Conférence** : L.U JAUREGUI (Argentine)
- Rapporteur Général** : Mme M. FALKENMARK (Suède)
- Président de la Commission I** : Mr. J.G KIANO (Kenya)
- Président de la Commission II** : M. B.N ABBAS (Bangladesh)
- Vice-Président de la Conférence** : Canada, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Irak, Japon, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, R.A Syrienne, R.D. Allemande, URSS, Vénézuéla, Zaïre.
- Commission de Vérification des Pouvoirs**
- Cote d'Ivoire, El Salvador, Equateur, U.S.A, Malaisie, Népal, Pays-Bas, URSS et Zambie

LISTE DES PARTICIPANTS

Les représentants des 116 Etats ci-après ont participé à la Conférence :

Afghanistan	France
Algérie	Ghana
Allemagne, République Fédérale	Grèce
Angola	Guatemala
Arabie Saoudite	Guinée-Bissau
Argentine	Haiti
Australie	Haute-Volta
Autriche	Honduras
Bahrein	Hongrie
Bangladesh	Inde
Belgique	Indonésie
Bénin	Irak
Bhoutan	Iran
Bolivie	Israël
Botswana	Italie
Brsil	Jamaïque
Bulgarie	Japon
Burundi	Kenya
Canada	Koweït
Cap-Vert	Lesotho
Chili	Libéria
Chypre	Madagascar
Colombie	Malaisie
Costa Rica	Mali
Côte d'Ivoire	Maroc
Cuba	Mauritanie
Danemark	Mexique
Egypte	Mongolie
El Salvador	Népal
Emirats arabes unis	Nicaragua
Empire Centrafricain	Niger
Equateur	Nigeria
Espagne	Norvège
Etats-Unis d'Amérique	Nouvelle-Zélande
Ethiopie	Oman
Finlande	Ouganda
Pakistan	Saint-Siège
Panama	Samoa
Paraguay	Sénégal
Pays-Bas	Sierra Leone
Pérou	Souaziland
Philippines	Soudan
Pologne	Sri Lanka
Portugal	Suède
Qatar	Suisse
République arabe libyenne	Tchad

.../...

Annexe 3 - (Suite)

République arabe syrienne  
République de Corée  
République démocratique allemande  
République Dominicaine  
République populaire démocratique  
de Corée  
République socialiste du Viet-Nam  
République socialiste soviétique  
de Biélorussie  
République socialiste soviétique  
d'Ukraine  
République-Unie de Tanzanie  
Roumanie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

Tchécoslovaquie  
Thaïlande  
Trinité-et-Tobago  
Tunisie  
Turquie  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Uruguay  
Vénézuéla  
Yémen  
Yémen démocratique  
Yougoslavie  
Zaire  
Zambie

**FIN**

**21**...

**VUM**